

Comprendre le fonctionnement d'une école

Mission de l'école

INSTRUIRE

L'école a une mission irremplaçable en ce qui a trait à la transmission de la connaissance. Réaffirmer cette mission, c'est donner de l'importance au développement des activités intellectuelles et à la maîtrise des savoirs. Dans le contexte actuel de la société du savoir, la formation de l'esprit doit être une priorité pour chaque établissement.

SOCIALISER

L'école doit être un agent de cohésion : favoriser le sentiment d'appartenance à la collectivité et l'apprentissage du «vivre-ensemble».

QUALIFIER

L'école a le devoir de rendre tous les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire ou à s'intégrer à la société par la maîtrise de compétences professionnelles.

Équipe école

Sous la responsabilité de la direction d'école, l'équipe est composée d'enseignants, de personnel de soutien et de professionnels.

- équipe d'enseignants
- professionnels
- service de garde scolaire
- personnel de soutien

Place des parents

BÉNÉVOLAT

selon votre disponibilité et les besoins de l'école

ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

visé à promouvoir la participation des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif. L'OPP s'occupe fréquemment des collectes de fonds.

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

est formé de parents, de membres du personnel et de représentants de la communauté. Il est décisionnel sur le budget de l'école, le projet éducatif, aux sorties éducatives, aux collectes de fonds et aux règles de vie de l'école.

Comprendre le fonctionnement d'une école

- Assister aux activités de l'école
- Participer à des sondages ou consultations
- S'engager comme bénévole
- Participer à l'assemblée annuelle (AGA)
- Se faire élire au conseil d'établissement (CE)
- Collaborer à l'organisme de participation des parents (OPP)
- Participer au comité des utilisateurs du service de garde
- Représenter le CE au comité de parents de la CS
- Participer à certains comités consultatifs
- Représenter le comité de parent au conseil des commissaires

Bénévolat

Chaque école a des besoins et modalités différentes à l'égard du bénévolat. Celle-ci pourrait solliciter votre aide dans différentes activités. Ex : sorties scolaires, activités spéciales, support dans des projets spécifiques. Chaque parent est invité à faire connaître ses disponibilités et les services qu'il peut offrir.

Organisme de participation des parents (OPP)

L'organisme de participation des parents vise à promouvoir la participation des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif ainsi que le soutien qu'ils doivent accorder à la réussite scolaire de leur enfant. L'OPP s'occupe fréquemment des collectes de fonds.

Conseil d'établissement (CE)

Les représentants des parents au conseil d'établissement sont élus au cours de l'assemblée générale des parents qui se déroule habituellement au cours du mois de septembre.

Le conseil d'établissement est formé de parents, de membres du personnel et de représentants de la communauté.

Il est décisionnel sur le budget de l'école, le projet éducatif, aux sorties éducatives, aux collectes de fonds et aux règles de vie de l'école.

Comité de parents

Le comité des parents est un comité aviseur auprès du conseil des commissaires. Il est formé d'un représentant de chaque école, élu par les parents.

Le rôle principal du comité de parents est de représenter les intérêts des parents et de favoriser la participation des parents. Aussi, la commission scolaire consulte le comité de parents sur différents sujets.